



Club Nautique
de la **Marine**
à **Toulon**



CLUB NAUTIQUE DE LA MARINE à TOULON AVIS DE COURSE

Régate du « Challenge Marine 2021 »
Dimanche 19 septembre 2021

*Régate comptant pour le
Challenge Voile Aire Toulonnaise (CVAT)*

Les Instructions de Course et annexes parcours sont disponibles
sur demande par email : rameiljean@gmail.com



Club Nautique
de la
Marine
à Toulon



AVIS DE COURSE – Challenge Marine 2021

➤ ORGANISATION

- La régata du « Challenge Marine » est organisée le **dimanche 19 septembre 2021** par le CNMT.
- Cette régata est intégrée dans le CVAT 2021/2022.

➤ REGLES APPLICABLES :

- Les Règles de Course à la Voile, (RCV édition 2017-2020), les prescriptions de la Fédération Française de Voile, les règles de classe concernée, et les instructions de course.

➤ CLASSES ADMISES

- OSIRIS, « P » ET « T »

➤ INSCRIPTION

- **Les frais d'inscription sont de 25 euros.**
- L'inscription sera définitive dès lors que les frais d'inscription auront été payés, les bulletins d'engagement remplis avec numéros de licence FFV à jour.
- **Le comité de course s'autorise à refuser la participation et le classement d'un voilier qui n'aura pas effectué la totalité de la démarche d'inscription avant le samedi 18 septembre 2021.**

➤ TYPES DE PARCOURS

- Précisés dans les Instructions de course / annexes parcours.

➤ PROCLAMATIONS DES RESULTATS

- La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu au Club House du CNMT le dimanche 19 septembre 2021 à 18h30.

➤ COMITE DE COURSE et JURY

- Président : Yves Maillard
- Vice président : Christian Freze
- Président du Jury : Claude Vidal



FEDERATION FRANCAISE DE VOILE - LIGUE SUD
CLUB NAUTIQUE MARINE TOULON
BULLETIN D'ENGAGEMENT



Inscription pour la régata

CHALLENGE MARINE 2021 – Dimanche 19 septembre 2021

Numéro de voile

(cagnard / numéro coque)

Nom du bateau

Club représenté :

Type du bateau

Groupe brut

Bonus/Malus

Groupe net

Classe

P = PLAISANCE

T = TRADITION

Allégeance(sec/mille)

CVL

Nom (Skipper en premier)	Prénom	N° de licence FFV à jour obligatoires	Tél. portable

Frais d'inscription de 25 euros payables (préciser le nom du bateau) :

- Par virement bancaire, IBAN : FR 76 3000 3020 9200 0561 0039 035
- Par chèque à l'ordre du CNMT à déposer au secrétariat du CNMT.
- En espèces dans une enveloppe avec nom du bateau au secrétariat du CNMT.
- L'inscription ne sera valide qu'après paiement effectif des frais d'inscription.

Skipper, Je soussigné :

Tél :

Certifie:

- être en règle avec les règlements de la FFV (statuts, règlements intérieurs/techniques, prescriptions de la FFV, équipage à **jour de sa licence FFV et cachet médical**).
- reconnais qu'en cas d'infraction constatée, je pourrai être exclu de la compétition.

Date – signature :

Club Nautique de la Marine à Toulon

Challenge Marine 2021

Dimanche 19 septembre 2021

Préambule :

- Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription **leur licence FFVoile valide portant le cachet médical** et d'une autorisation parentale pour les mineurs ; si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée ; si nécessaire, l'autorisation de port de publicité ; le certificat de jauge ou de conformité.
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'Euros.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile RCV 2017-2020*,
- 1.2. Les règlements fédéraux,
- 1.3. La partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil.

<i>Jour</i>	<i>Heure lever soleil</i>	<i>Heure coucher soleil</i>
SO	SO	SO

- 1.4. en cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaut.

2. AVIS AU CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur tableau officiel d'informations situé au Club House du CNMT, à côté du Musée de la Marine, à l'ouest du quai Norfolk, 83000 Toulon.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au CNMT, devant le Club House
- 4.2 Délai entre l'amené de l'Aperçu et le signal d'avertissement : 01h00
- 4.3. Quand le pavillon Y est envoyé, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.
- 4.4. Quand le pavillon K est envoyé, les voiles de portant sont interdites durant la totalité de la manche.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant : Dimanche 19 septembre 2021 : Toutes classes
- 5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est 10h55.
- 5.3 Lorsque le signal d'avertissement est éloigné du signal d'avertissement prévu, pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un **pavillon Orange** sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6. PAVILLONS DE GROUPE DE CLASSE

Les classes sont les définies de la manière suivante :

- Pour les classes T « Tradition » >>> Pavillon November ;
- Pour les classes P « Plaisance » >>> Pavillon blanc ;
- Pour les classes A - B >>> Flamme numérique 1 ;

- Pour les classes C - D1 >> Flamme numérique 2 ;
- Pour les classes R1 - R2 - L >> Flamme numérique 3 ;
- Pour les classes D2 - R3 - R4 >> Flamme numérique 4 ;
- Les monotypes partiront avec leur classe d'origine.

Les concurrents hors classe P et T doivent avoir un numéro de voile cohérent avec leur fiche d'inscription.

Les voiliers de la classe P mettront en place un pavillon BLANC en sus du pavillon REGATE dans leur pataras et doivent avoir une marque distinctive sur leur coque (autocollant) ou dans leur filière (cagnard) cohérente avec leur fiche d'inscription.

Les voiliers de la classe T mettront en place un pavillon November en sus du pavillon REGATE dans leur pataras et doivent avoir une marque distinctive sur leur coque (autocollant) ou dans leur filière (cagnard) cohérente avec leur fiche d'inscription.

7. ZONE DE COURSE

L'annexe indique l'emplacement des zones de course.

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en annexe ainsi que leur longueur approximative ; ils sont repérés par numéro.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le bateau comité affiche le numéro du parcours et le cap/distance approximatifs du premier bord.

9. LES MARQUES

- 9.1. Les marques de parcours sont celles précisées en annexe lorsqu'elles sont présentes sur les cartes marines. La ligne de départ est entre le mat du bateau comité et une bouée cylindrique FFV BLANCHE. L'éventuelle bouée de dégagement est bouée cylindrique FFV BLANCHE. La ligne d'arrivée est située entre le bateau comité et la bouée cylindrique FFV BLANCHE du départ. Les autres marques de parcours sont des bouées cylindriques FFV BLANCHE ou des repères identifiés clairement sur des cartes marines par les parcours en annexe. Le cas échéant, un bateau avec un pavillon « M » peut représenter une marque de parcours.
- 9.2. Cas des parcours Côtiers : L'envoi du **pavillon "D"** sur le bateau Comité avant le départ signifie qu'il **existe une bouée de dégagement (Les azimuth / distance de cette bouée sont signalés par VHF (08) et sur le tableau arrière du bateau comité)**. Le **pavillon VERT** hissé signifie que la bouée de **dégagement est à laisser à TRIBORD**. L'absence de pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement est à laisser à **BABORD**.
- 9.3. Pointage officiel à une marque : le comité de course peut réduire une course selon l'une des causes prévues par la règle 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à l'une des marques à contourner précisées en annexe parcours (ceci modifie la règle 32). Dans ce cas, le pointage est effectué selon une ligne fictive entre un bateau comité identifié avec une flamme orange et la bouée du parcours.

10. OBSTACLES

Sans objet.

11. LE DEPART

Les classes « P » et « T » sont susceptibles de partir en premier, avec un départ spécifique.

- 11.1 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement envoyé **5 minutes avant le signal** de départ.

Temps	Signaux	Signification
H - 5'	Pavillon de classe, avec un signal sonore	Signal d'avertissement
H - 4'	Pavillon I, ou Z, ou noir, avec un signal sonore	Signal préparatoire
H - 1'	Affalé de I, ou Z ou noir, avec un signal sonore long	Dernière minute avant le départ
Heure H	Pavillon de groupe de classe affalée, un signal sonore	Départ

- 11.2. La ligne de départ est consistée par le mat du bateau comité (pavillon orange) et une bouée FFV BLANCHE située à proximité du bateau comité, disposée sur sa gauche. Une bouée pourra être attachée à l'arrière du bateau comité et positionnée à environ 5 m à l'arrière du bateau comité pour le protéger et représentera une marque de parcours à contourner.
- 11.3. Les temps seront décomptés à partir des signaux visuels. L'absence d'un signal sonore ne doit pas être prise en considération.

11.4 Délai pour prendre le départ après le signal de départ : 15 mn ; au-delà le bateau est considéré DNS.

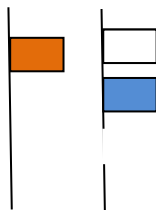
12. CHANGEMENT DE BORD : sans objet

13. L'ARRIVEE

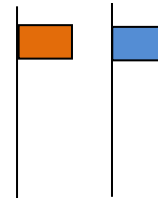
13.1 La ligne d'arrivée est constituée par le mat du bateau comité (pavillon orange) et la bouée FFV BLANCHE du départ.

13.2 *L'arrivée de la classe « P » et « T » sera signalée par un pavillon « BLANC », pavillon « NOVEMBER » et pavillon « BLEU » sur le bateau comité.*

Arrivée pour la classe P et T



Arrivée pour les autres classes



14. SYSTEME DE PENALITE

14.1. Pour toutes les classes, la règle 44.1 est modifiée ; la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14.2. Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la règle 44.1 ne s'applique pas.

14.3. Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 : une infraction aux règles autres que 28 et 31 et aux règles du chapitre 2 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

15. TEMPS LIMITE

L'heure de fermeture de la ligne d'arrivée sera calculée selon la formule suivante :

$$HFL = D \times (C \text{ Len} - C \text{ Rap}) + HAP + BONI \quad \text{où:}$$

- HL est l'heure de fermeture de la ligne
- D la longueur du parcours
- C Len le handicap du bateau théoriquement le plus lent (celui à qui on enlève le plus de secondes par mille parcouru.)
- C Rap le handicap du bateau théoriquement le plus rapide
- HAP l'heure d'arrivée du premier.
- C Len et C Rap seront affichés au tableau officiel (liste des bateaux inscrits).
- BONI est une variable proportionnelle à la longueur du parcours. Elle est égale à $(D * 2 \text{ mn})$. Elle ne peut être inférieure à 30 mn.

Heure limite d'arrivée du premier de chaque groupe de classe: 16h00

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1. Les formulaires de réclamation sont disponibles au Club House du CNMT ; les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.

16.2. Temps limite de réclamation après l'arrivée du dernier bateau de la dernière course du jour : 01H00

16.3. Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury du club organisateur. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.

16.4. Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).

16.5. Les infractions aux instructions suivantes :

- Départ : bateaux en attente ;
- Règles de sécurité (sauf la règle du bout dehors) ;
- Publicité ;
- Les bateaux accompagnateurs ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.

17. CLASSEMENT

Le classement sera effectué en utilisant la formule de temps sur Distance. Les classes seront regroupées de façon à conserver un minimum de 5 bateaux par groupe. Il sera fait application du CVL (Coefficient Vitesse Lente)

18. REGLES DE SECURITE

18.1 Contrôle à la sortie et au retour : un système de contrôle pourra être mis en place.

18.2 Un bateau qui abandonne une course ou qui réclame doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

Téléphone du Président du Comité de course : Yves MAILLARD - 06 88 46 71 94. Canal VHF : 08.

19. REMPLACEMENT D'EQUIPIER

Le remplacement d'équipier ne pourra se faire qu'après approbation formelle du comité et vérification des licences FFV.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un inspecteur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21. PUBLICITE

Sans objet.

22. BATEAUX OFFICIELS

Ces bateaux porteront dans la mesure du possible un pavillon spécifique.

23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Ces bateaux porteront dans la mesure du possible un pavillon spécifique.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

25. LIMITATIONS SORTIE D'EAU

Sans objet.

26. EQUIPEMENTS DE PLONGEE

Utilisation interdite entre le signal d'avertissement et la fin de la régata.

27. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

28. PRIX

Le classement sera transmis par email. Il n'y aura pas de remise des prix.

29. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après.

30. ASSURANCE

Chaque bateau doit détenir une assurance valide en responsabilité civile.

ARBITRES DESIGNES

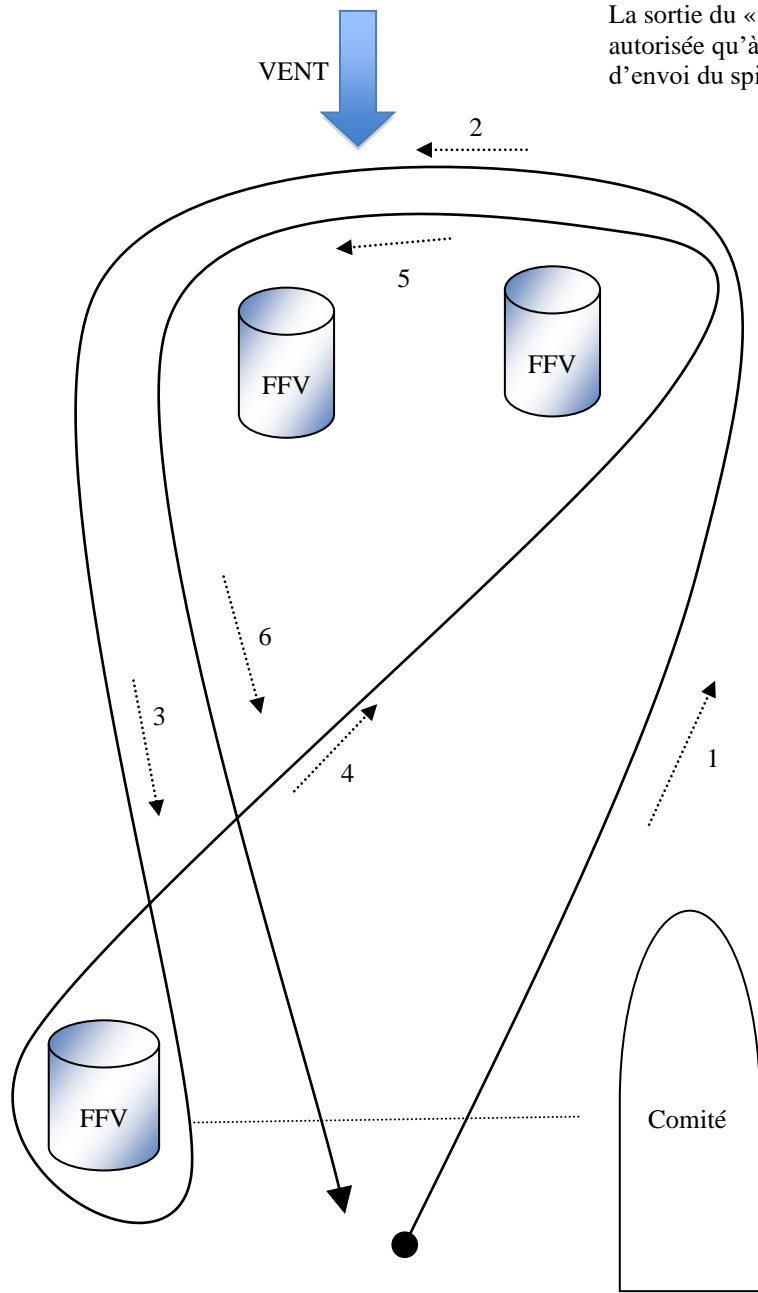
Président du Comité de Course : Yves MAILLARD

Vice président comité de Course : Christian FREZE

Président du Jury : Claude VIDAL

**REMISE DES PRIX AU CLUB HOUSE DU CNMT
DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 2021 à 18h30**

PARCOURS « 1 » type banane



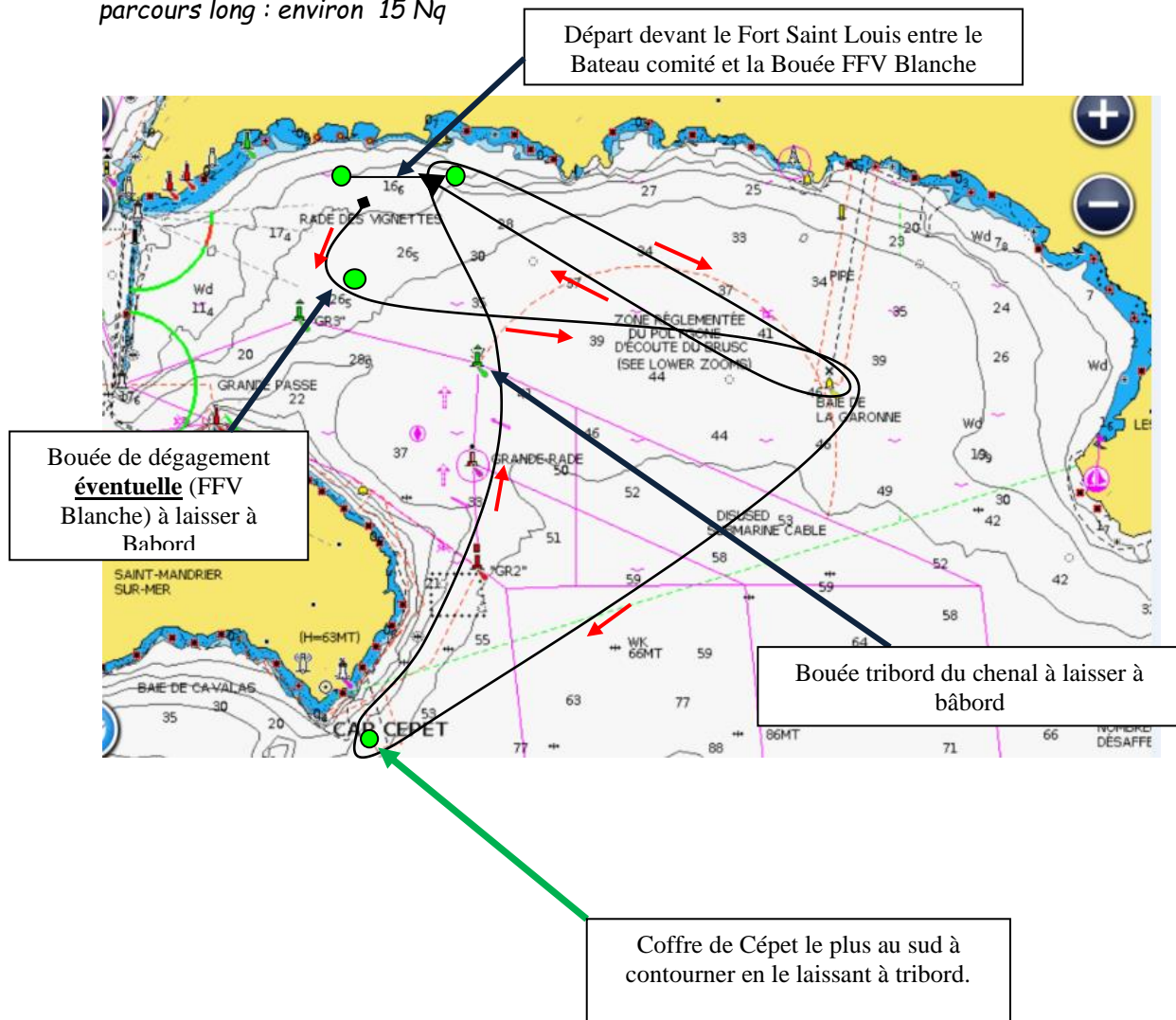
La sortie du « bout-dehors » n'est autorisée qu'à la manœuvre d'envoi du spinnaker

parcours = 4 MN environ ; plusieurs manches possibles

Parcours 2 (Marguerite et Cépet)

- DEPART (Bateau comité, Bouée FFV Blanche à proximité)
- Bouée de dégagement éventuelle (FFV Blanche) à laisser à Bâbord
- Bouée de Ste-Marguerite (bouée d'égout La Garde) à laisser à tribord
- le coffre « Marine Nationale » le plus sud du cap CEPET à laisser à tribord
- Bouée tribord du chenal à laisser à bâbord
- Bouée FFV Blanche du départ à laisser à tribord. Possibilité de réduction de parcours.
- Bouée de Ste-Marguerite (bouée d'égout La Garde) à laisser à tribord
- ARRIVEE entre le bateau comité et la bouée FFV Blanche du départ.

parcours long : environ 15 Nq



Parcours 3 (2 frères)

- DEPART (Bateau comité, Bouée FFV Blanche à proximité)
- Bouée de dégagement éventuelle (FFV Blanche) à laisser à bâbord
- Toutes balises du chenal à laisser à tribord
- Ilot des 2 frères à laisser à Bâbord
- Bouée de Ste-Marguerite à laisser à bâbord
- Bouée de départ (FFV Blanche) à laisser à bâbord
- Bouée de Ste-Marguerite à laisser à bâbord
- Bouée de départ à laisser à bâbord
- ARRIVEE entre le bateau comité et la bouée de départ (FFV Blanche)

parcours long : environ 25 Nq

